

Certificat de Spécialisation Accueil dans les Transports

Formation en apprentissage

Titre RNCP38225

Délais d'accès : rentrée le 12 Novembre 2024

Objectif

Le titulaire de la mention complémentaire assure l'accueil et la prise en charge de voyageurs utilisant un ou plusieurs modes de transport, au départ, à l'arrivée, en correspondance ou en accompagnement.

Il exerce son activité dans les gares ferroviaires, maritimes, les aéroports et les halls de réceptions. Grâce à sa formation commerciale, il est capable de résoudre les problèmes rencontrés au cours d'un voyage.

Pré-requis

- Diplômé(e) Niveau 4 acquis + dossier + entretien.
- S'intéresser à la relation de service dans le secteur des transports.
- Disposer de compétences pour communiquer en langue étrangère.
- S'intéresser aux évolutions techniques et commerciales des modes de transport des personnes.
- Avoir de bonnes capacités d'écoute et d'observation.

Tarif

7.630€ HT – formation financée intégralement par l'OPCO et l'entreprise dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

Aucun frais de formation, ni d'inscription à la charge de l'élève.

Informations prise en charge : <https://www.francecompetences.fr/fiche/16-09-2019-le-referentiel-sur-les-niveaux-de-prise-en-charge-des-contrats-d'apprentissage-est-paru/>

Programme 11 mois - 400 heures en centre de formation

- Environnement dans les transports
- Techniques relationnelles en anglais et en français
- Anglais
- La sécurité et la sûreté
- Informatique

Débouchées

- Agent(e) d'escale commercial
- Commercial(e) à bord des trains
- Agent(e) d'accueil tous secteurs
- Conseiller séjour
- Agent de comptoir / location

Poursuite d'études

- BTS dans le secteur du tourisme

Méthodes mobilisées

Cours magistraux, études de cas, ateliers professionnels, travail collaboratif, environnement numérique de travail.

Modalités d'évaluation

L'obtention de l'examen se fait par le biais de Contrôles Continus en cours de Formation (CCF) La formation répond aux exigences de certification précisées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sous le numéro 38225 : MC4 - Accueil dans les transports

Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes.

*Formation ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'inhabilité et/ou contre-indication médicale.
Pour plus d'informations, contactez notre référente handicap Mme. Livia IBRAHIM à l'adresse suivante : livia.ibrahim@excellence-academy.fr*

